



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrôle des transports terrestres

Opération de contrôle des flux de transport routier de marchandises

**Mercredi 12 janvier 2022
Aire de Miserey – RN57
Commune de Miserey-Salines (25)**



DOSSIER DE PRESSE

I) L'organisation du contrôle des transports

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs et dispose à cet effet d'un corps spécialisé : les Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT), qui interviennent sur route et en entreprises.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relevant de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), Code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté est dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

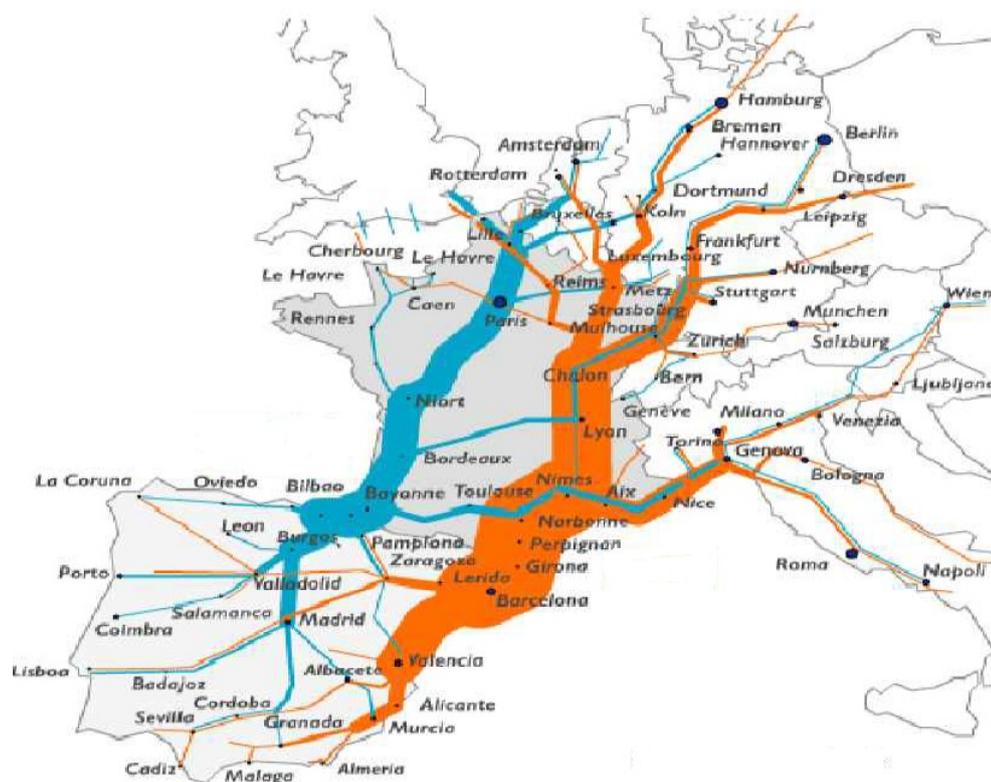
En 2021, 1 114 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté. Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 6 449 véhicules et ont permis de relever 2 909 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du droit du travail, du Code de la route...

De par sa spécificité de région de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les phénomènes :

- de cabotage irrégulier (fait de transporter des marchandises entre deux points d'un État sans y être établi) ;
- de travail illégal et fraude au détachement (le détachement permet à un salarié de partir travailler temporairement à l'étranger pour le compte de son employeur en continuant de bénéficier du régime social de son pays d'origine) dans un contexte de concurrence entre pays européens ;

- d'utilisation de véhicules utilitaires légers (VUL) pour le transport de marchandises, souvent en infraction par rapport aux règles de cabotage et de surcharge.

Ces enjeux prioritaires font l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



II) L'actualité réglementaire : la mise en place du nouveau Paquet Mobilité, une réforme essentielle pour le secteur des transports routiers à l'échelle européenne

Le Parlement européen a donné son accord le 10 juillet 2020 sur les nouvelles règles européennes sociales et de concurrence en matière de transport routier (« Paquet Mobilité »).

Cette révision de la législation européenne permettra, d'une part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des chauffeurs routiers et, d'autre part, de mieux réguler le secteur du transport routier pour un marché unique plus équilibré au sein de l'Union européenne.

Il s'agit d'une réelle avancée pour le secteur du transport routier : en effet, le « Paquet Mobilité » confirme l'interdiction pour les conducteurs de prendre leur repos hebdomadaire normal à bord des véhicules, y compris lorsqu'ils stationnent sur des parkings aménagés. Cette mesure, fortement défendue par la France, complétée par l'obligation d'un retour régulier des conducteurs dans leur pays, est un gage d'une meilleure qualité de vie et du respect de la dignité des travailleurs. La France salue également l'application de ces dispositions aux exploitants et conducteurs de véhicules utilitaires légers de plus de 2,5 tonnes qu'elle a fortement soutenue.

De nouveaux outils sont mis à disposition des États-membres contre les abus qui déséquilibrent la concurrence, notamment pour lutter contre les entreprises « boîtes aux lettres » et le cabotage systématique : le Paquet Mobilité prévoit à cette fin le retour régulier du véhicule dans le pays d'établissement du transporteur toutes les huit semaines, l'application des règles du détachement sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne avec des modalités adaptées aux spécificités du secteur, un encadrement renforcé du cabotage (opérations sur le marché domestique d'un État, réalisées par une entreprise établie dans un autre État-membre), grâce notamment à l'introduction d'une période de carence obligatoire de quatre jours entre deux périodes de cabotage pour lutter contre le cabotage systématique.

Enfin, les moyens de contrôle seront renforcés et plus efficaces grâce à l'équipement accéléré des véhicules par des tachygraphes intelligents.

III) La diversification des points de contrôle et la nouvelle aire de Miserey

La diversification des points de contrôle

Le département du Doubs est un axe majeur de transit et d'échanges entre :

- les pays du Bénélux, la Suisse et l'Italie, avec comme principal axe structurant la RN57 ;
- l'Allemagne, les Pays de l'Est et la France, avec des flux importants sur la RN19 notamment.

La présence d'importants sites industriels sur les principales agglomérations du département favorise également le développement de ces flux de transport.

Par ailleurs, il convient de souligner que cette circulation s'est particulièrement accentuée ces dernières années avec l'arrivée massive de transporteurs de l'Est exploitant des véhicules utilitaires légers (VUL), qui pour des raisons économiques préfèrent éviter le réseau autoroutier.

Aussi, pour pouvoir assurer leurs missions de contrôles routiers, les services de la DREAL peuvent compter sur **une douzaine d'aires de contrôles** réparties de manière homogène le long de ces axes majeurs (A36, RN57) et secondaires (RD683).

Outre une nécessité de développer les aires de stationnement PL/VL, la mise en service de l'aire de Miserey participe au renforcement du nombre de points de contrôle pouvant être utilisés par l'ensemble des services de l'État.

La nouvelle aire de Miserey

Située sur la RN57, dans le sens Vesoul → Besançon, sur la commune de Miserey-Salines (25), l'aire est utilisée par les services de contrôle depuis la fin de l'année 2020.

Sa construction s'est inscrite dans le cadre de la poursuite du développement de la mise en 2x2 voies de la RN57 sur l'itinéraire Besançon -> Vesoul.

Sur un axe où circulent **plus de 10 000 véhicules par jour, dont environ 15 % de poids-lourds**, cette nouvelle aire constitue donc un atout majeur pour les services de contrôle.

Cette aire sert également au stationnement et au contrôle des transports exceptionnels, particulièrement présents sur la RN57.

IV) L'opération de contrôle du 12 janvier 2022

Cette opération est organisée dans le cadre du contrôle des flux de transports routiers de marchandises circulant sur la RN57.

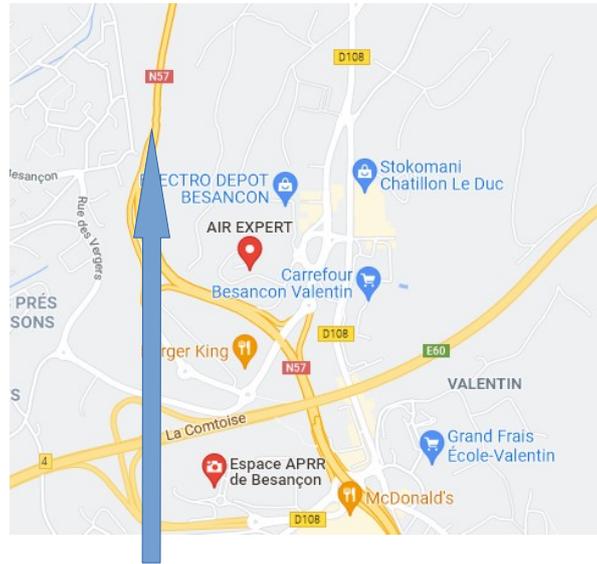
Ce contrôle mobilise 3 agents en charge du contrôle des Transports Terrestres de l'antenne de Besançon, ainsi qu'un agent dédié à la pesée des véhicules, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, appuyés par les militaires du PMO d'École-Valentin de l'EDSR 25.

Elle se déroulera :

**le mercredi 12 janvier 2022 de 9:00 à 12:00
sur l'aire de Miserey – RN57 (25)**

L'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier seront vérifiées (Code de la route, réglementation sociale européenne, droit du travail, accès à la profession et accès au marché, transport de matières dangereuses...).

Coordonnées GPS : 47°17'35.0"N / 5°59'09.5"E



Lieu du contrôle (point de rendez-vous)



Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11 / 07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle HALIMI CS 31269
25005 BESANCON cedex

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.doubs.gouv.fr/>

@Prefet25_BFC

@Prefet25_BFC